

REPUBLIQUE DU BENIN

DECRET N° 97-389 DU 8 AOUT 1997

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Chargeant Monsieur Emmanuel GOLOU, Ministre
des Mines de l'Energie et de l'Hydraulique de l'intérim
de Monsieur Félix ADIMI, Ministre de l'Industrie
et des Petites et Moyennes Entreprises
pour compter du 7 août 1997

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu la Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution
de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition
du Gouvernement ;

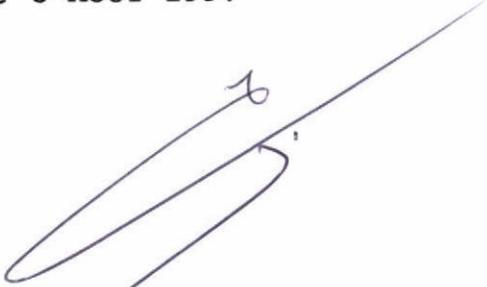
DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 7 août 1997, Monsieur Emmanuel GOLOU, Ministre des
Mines de l'Energie et de l'Hydraulique est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie
et des Petites et Moyennes Entreprises pendant les congés de Monsieur Félix ADIMI.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 8 AOUT 1997

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 2 MIPME 4 MMEH 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.